

# WARLUIS

et ses hameaux



*MERLEMONT*

Chères Warlusiennes, Chers Warlusiens,

## LES TRAVAUX :

Les logements de la rue de Merlemont avancent bien et devraient être livrés dans les délais c'est-à-dire à la mi-juillet. Ils ont été attribués et cela permettra d'avoir 8 nouveaux enfants à l'école.

Avec l'Agglo, nous avons construit des avaloirs dans la rue de la Gare et la rue du chêne Godard. Ceci permet de limiter les arrivées d'eau dans le cœur du village. Malheureusement ils n'étaient pas terminés lors du dernier épisode orageux.

Le chantier d'insertion qui est intervenu pendant les vacances de Pâques et début mai a repeint une classe et le couloir de l'école maternelle. Les résultats sont très positifs et bien appréciés par tout le monde. De même il a commencé à rejoindre le mur du cimetière, le mur en avait bien besoin et nous continuerons dans les prochaines années.

Le conseil municipal extraordinaire a validé l'offre de NTI Solutions et donc la vidéo protection devrait fonctionner très prochainement.

## DECHETS VERTS:

L'Agglo s'étant agrandie avec la fusion de la CCRB nous avons la possibilité de bénéficier de la déchetterie de Bailleul sur Thérain dont les horaires vous sont communiqués ci-après.

Concernant les déchets verts, je vous rappelle que l'Agglo ramasse tous les lundis matin les sacs de déchets verts. Comme je vous l'ai écrit l'an dernier à pareille époque les sacs sont réservés à l'Agglo. Il est arrivé que certains sacs soient déposés dans la remorque que nous mettons à votre disposition. Ceci n'est absolument pas leur destination.

Si cette situation devait se reproduire une nouvelle fois j'arrêterai immédiatement ce service de remorque qui vous est rendu. La responsabilité de chacun permet de préserver l'intérêt général.

Concernant les déchets il est interdit de faire des dépôts sauvages. Il arrive trop fréquemment que nos agents interviennent pour récupérer des déchets déposés par des personnes indélicates.

## LA PAGE FACEBOOK :

Nous avons mis en place une page Facebook pour la mairie de Warluis. N'hésitez pas à la consulter, à la commenter et à « liker ».

## L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 nous ne pouvons plus utiliser de traitements phytosanitaires pour l'entretien des caniveaux et éventuellement des trottoirs. Nous allons donc investir dans des désherbeurs thermiques afin de garder propres nos caniveaux. Si vous souhaitez profiter de cette commande n'hésitez pas à contacter A. Bourgeois.

En revanche il est de la responsabilité des riverains d'entretenir le trottoir ainsi que le pied de mur devant chez eux.

## LES COMBUSTIBLES :

M. Levy étant absent, il s'est fait remplacer par Monsieur François BRIDOT pour la commande groupée de combustibles. Aussi si vous souhaitez bénéficier de prix de gros n'hésitez pas à vous rapprocher de lui. Son téléphone : 06 66 11 67 37.

## LES ELECTIONS :

2017 est une année électorale :

- Les élections législatives auront lieu les 11 et 18 juin entre 8h et 18h.

Le bureau sera installé à l'école maternelle pour faciliter l'accès aux personnes ayant des difficultés à se déplacer.

**N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité avec une photographie récente, c'est indispensable pour voter.**

## DIVERS :

Je remercie vivement toutes les personnes généreuses qui nous ont donné des vivaces pour fleurir le village. Cela nous permet d'agrémenter nos parterres. N'hésitez pas si vous avez des vivaces en trop à nous en donner, nous les utiliserons à bon escient.

Le 22 avril dernier nous avons fêté un événement extraordinaire : **les cent ans de Madame Amrein**, maman de Madame Naessens. Madame Amrein avait réuni une partie de sa famille sur 4 générations il manquait le représentant de la 5<sup>ème</sup> génération. Longue vie à notre centenaire.

Il nous a été signalé des vols de plaques d'immatriculation. Cela peut être très gênant pour leur réel propriétaire, alors si vous pouvez rentrer vos véhicules chez vous pour la nuit c'est une bonne précaution.

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait nous vous remercions encore de nous communiquer votre adresse mail. Ceci vous permettra de recevoir, dès sa parution, le compte rendu du conseil ainsi que les informations utiles venant de la mairie. Je vous rappelle que ce compte rendu est aussi disponible sur le site internet de la commune.

Bien à vous  
Christophe de Ponton d'Amécourt  
Maire de Warluis.

\*\*\*\*\*

## UN BEL EVENEMENT :

Le 22 avril dernier nous avons fêté un événement extraordinaire :  
**les cent ans de Madame Amrein**, maman de Madame Naessens.  
Madame Amrein avait réuni une partie de sa famille sur 4 générations,  
il manquait le représentant de la 5<sup>ème</sup> génération. Longue vie à notre centenaire.

\*\*\*\*\*



# MAIRIE DE WARLUIS

## Département de l'Oise

Tel : 03 44 89 27 13

Fax : 03 44 89 02 74

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 Mai 2017

Date de la convocation : 9/05/2017

Date de l'affichage : 9/05/2017

Le quinze Mai deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe de PONTON d'AMECOURT, Maire de WARLUIS.

Présents : M. M. Christophe de PONTON d'AMECOURT, Arnaud BOURGEOIS, Nathalie ESPINE, Françoise BRIDOT, Jacqueline GALLOIS, Jean-Paul CORDIER, Carole DANIEL, Peggy TOURNACHE, Luigi MAUGER.

Absents : M. Daniel LEMENAGER, excusé, Mme Christine HENRY.  
M. Ludwig ROHRBASSER représenté par Mme TOURNACHE.

Mme GALLOIS est nommée secrétaire de séance.

#### PLAN LOCAL D'URBANISME : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Un état d'avancement de l'élaboration du PLU est effectué.

Le diagnostic territorial est achevé. Un bilan des forces et des faiblesses du territoire a été dressé ce qui a permis de dégager clairement les enjeux du futur Plan Local d'Urbanisme.

A ce stade de l'élaboration du document, le Conseil Municipal doit débattre des orientations de son projet communal en ayant une vision du territoire à l'échéance des 10 à 15 prochaines années (horizon 2024-2030).

Ces orientations vont constituer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document synthétique constitue un élément du dossier de PLU qui comprendra en outre, un rapport de présentation, un règlement écrit, des Orientations d'Aménagement et de Programmation, des documents graphiques et des annexes techniques.

Le PADD définit dans le respect des objectifs et des principes énoncés par le Code de l'Urbanisme, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la Commune. Le PADD constitue la « clef de voûte » du PLU et les documents réglementaires (règlements graphique et écrit) permettent la mise en œuvre des grands principes retenus.

Le débat a donné lieu à la détermination des orientations détaillées dans le document joint au présent compte rendu de séance.

La Municipalité de Warluis souhaite orienter son développement vers une hypothèse de 1 % par an.

La présentation jointe au présent document est complétée sur plusieurs points : un pictogramme sur les risques de coulées de boues est ajouté dans le hameau de Merlemont afin de tenir compte des sensibilités recensées dans ce hameau.

De même la cartographie sur les cheminements doux est modifiée pour ne prendre en compte que le chemin « Des Trésors de Warluis » dans le cadre d'un développement du tourisme axé sur les chemins de randonnée.

Un élu s'inquiète au sujet du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Beauvais-Tillé. Il est précisé que la servitude de dégagement de cet équipement s'impose en tant que servitude d'utilité publique à toutes les autorisations d'urbanisme délivrées sur le territoire de Warluis.

A l'issue du débat, l'ensemble des orientations présentées dans la suite du présent compte-rendu sont validées à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

#### PRESCRIPTION D'UNE PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin d'autoriser la réalisation du projet de sablière, il convient d'apporter des modifications au Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur le territoire communal.

En vertu des dispositions du Code de l'Urbanisme, la procédure de déclaration de projet en vue de la mise en compatibilité du PLU est menée par le Maire.

Considérant l'intérêt général que présente le projet de réalisation d'une sablière au Nord du territoire de Warluis en termes d'emplois, de retombées économiques.

Considérant que la réalisation de ce projet nécessite des adaptations du document d'urbanisme en vigueur sur le territoire communal de Warluis.

Considérant que le PADD du PLU approuvé prévoit des dispositions relatives aux zones de carrières :

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- d'engager une procédure de déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet de sablière avec mise en compatibilité du PLU,
- d'énoncer que les objectifs poursuivis par cette procédure sont les suivants :
  - prendre en compte le caractère d'intérêt général du projet,
  - favoriser le développement économique sur le territoire de Warluis,
- contribuer à consommer les ressources au plus près de leur usage, diminuant les émissions de gaz à effet de serre, liées au transport de matériaux,
  - de donner autorisation à Monsieur le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la dite procédure de déclaration de projet en vue de la mise en compatibilité du PLU et de prendre tout acte visant à l'organisation et la conduite de ladite procédure ;
- de dire que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré ;

#### BUDGET ANNEXE

##### COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2016 du budget annexe,

Après délibération, le conseil municipal,

- considérant que les finances ont été normalement administrées et procédant au règlement définitif du budget annexe 2016,
- approuve à l'unanimité le compte administratif 2016.

#### BUDGET :

##### PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION « LES LOULOUS D'ABORD »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'association des parents d'élèves « les loulous d'abord » propose un don à la commune afin de financer le transport des élèves de la commune à la piscine.

Après délibération, le conseil municipal accepte la participation de l'association et demande à M. le Maire d'établir un titre de recette du montant correspondant à 50 % des frais de transport, pour l'activité piscine dont les élèves de l'école élémentaire ont participé tout au long de l'année scolaire.

#### REPARTITION DU PRODUIT DE LA VENTE DE CONCESSIONS ENTRE LE CCAS ET LA COMMUNE :

Le produit des ventes des concessions aux cimetières de Warluis et de Merlemont est actuellement réparti à raison de 2/3 à la commune et 1/3 au CCAS conformément aux dispositions de l'ordonnance royale du 6 décembre 1843.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier la répartition des recettes de concessions.

#### SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE :

Le conseil municipal souhaite avoir des informations complémentaires avant d'accepter d'adhérer à la compétence : « maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables ».

#### REPLACEMENT DE LA VIDEO PROTECTION :

Considérant que l'installation actuelle de la vidéo protection est hors service,

Considérant la délibération en date du 21/09/2015,

Après délibération et étude des devis, le conseil municipal demande des informations complémentaires sur les devis et suspend sa décision à une date ultérieure.

#### QUESTIONS DIVERSES :

Le conseil municipal :

- Est informé que les avaloirs rue de la gare et rue du chêne Godard sont posés,
- Est informé que le chantier d'insertion de la Communauté d'Agglo a effectué les peintures dans l'école maternelle et travaille actuellement au rejointoiement du mur du cimetière.
- Entend des réclamations concernant l'aménagement de la rue des prairies,
- Entend une réclamation concernant les panneaux d'information en cours d'installation,

---

#### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE BAILLEUL-SUR-THERAIN :

**Le lundi : de 14h à 17h**

**Le mardi : de 9h à 12h et de 14h à 17h**

**Le mercredi : fermeture**

**Le jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 19h**

**Le vendredi : fermeture**

**Le samedi : de 9h à 12h et de 14h à 17h.**



## TRAVAUX DANS LA COMMUNE



Réduire la vitesse rue des prairies...



Ecoulement des eaux pluviales amélioré rue du chêne Godard



Les travaux avancent pour les appartements rue de Merlemont

## CEREMONIE DU 8 MAI



Départ en bon ordre de la Mairie...



Uniformes et véhicules d'époque en tête...